

## Résolution sur la situation politique en HAÏTI

Côte d'Ivoire (Abidjan) | 8-9 juillet 2019

**RAPPELANT** la *Déclaration sur la situation en Haïti*, adoptée par la Commission politique, réunie à Djibouti les 5 et 6 mars 2019 ;

**INQUIÈTE** de la paralysie politique et de l'instabilité touchant Haïti en raison de larges mouvements de contestation populaire contre le pouvoir en place et dénonçant l'absence d'amélioration des conditions de vie et la corruption dans le pays ;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan du 5 au 9 juillet 2019, sur proposition de la Commission politique :*

**CONDAMNE** toute violence, quel qu'en soit l'auteur, lors des manifestations ayant eu lieu dans les rues des principales villes d'Haïti depuis le 7 février 2019 – où l'ensemble des activités ont été paralysées pendant dix jours – et ayant causé la mort d'au moins 7 personnes ainsi que d'importants dommages matériels ;

**APPELLE** tous les acteurs politiques et sociaux au calme et au dialogue visant à trouver un dénouement pacifique à la crise haïtienne afin de soulager les tensions ;

**PREND ACTE** des mesures économiques d'urgence annoncées par le premier ministre incluant une réduction budgétaire de la primature, le retrait de privilèges « non nécessaires » aux hauts fonctionnaires de l'État et l'accent mis dans la lutte contre la corruption et la contrebande frontalière ;

**RAPPELLE** que les députés de la Chambre basse ont voté une motion de censure contre le premier ministre, Jean Henry Céant, le 18 mars 2019, six mois après sa prise de fonction ;

**OBSERVE** que quatre sénateurs ont saccagé la salle de séance, paralysant encore une fois l'installation du nouveau gouvernement et empêchant pour une troisième fois la ratification de la politique générale du premier ministre le 30 mai 2019 ;

**APPUIE** la tenue d'une enquête approfondie sur la gestion publique du fond « Petrocaribe », à la lumière des manquements identifiés dans le rapport de la Cour supérieure des comptes déposé devant le Parlement haïtien le 31 janvier 2019, et **REGRETTE** d'apprendre que le Président Jovenel Moïse est accusé d'être au cœur d'un stratagème « de collusion, de favoritisme et de détournement de fonds » par cette même instance le 31 mai dernier accentuant les pressions pour sa démission ;

<b>SOULIGNE</b>	que plusieurs milliers de personnes sont descendues dans les rues de Port-au-Prince les 9 et 13 juin dernier pour réclamer la démission du Chef d'État, et <b>CONDAMNE</b> les violentes échauffourées avec les forces de l'ordre ayant fait 2 morts ;
<b>SALUE</b>	l'action concertée de la Francophonie en faveur d'Haïti, qui s'est traduite par la mise en place d'un Comité <i>ad hoc</i> consultatif restreint sur la situation haïtienne auquel l'APF s'est associée, qui conduira notamment à l'élaboration d'un plan d'action intégré ;
<b>PREND EN COMPTE</b>	les observations et les recommandations formulées dans le rapport de la délégation d'experts francophones s'étant rendue à Haïti en juin 2019, notamment le caractère multidimensionnel de la crise et la nécessité d'un dialogue politique ;
<b>S'INQUIÈTE</b>	du déclin de la situation économique du pays affectée par une inflation à la hausse atteignant 17 % en février 2019 et un affaiblissement de sa devise minant le pouvoir d'achat des ménages et <b>SE PRÉOCCUPE</b> du fait que 60% de la population haïtienne vit sous le seuil de pauvreté ;
<b>DÉPLORE</b>	que la crise économique et sociale, combinée à la pauvreté chronique et aux insuffisances structurelles, ont contribué à accroître les besoins d'assistance humanitaire en 2019 concernent 2,6 millions de personnes ;
<b>S'ALARME</b>	de la détérioration accélérée des conditions de sécurité en Haïti, alors que les émeutes de la faim et les viols collectifs se multiplient, et que les violences avec les gangs armés ont causé la mort de 20 policiers ;
<b>SOUTIENT</b>	la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée le 12 avril 2019, de prolonger pour une durée de six mois le mandat de la Mission des Nations unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUST) ;
<b>APPORTE</b>	son appui au Parlement haïtien pour l'accompagner dans la sortie de crise politique et le retour à une vie institutionnelle stabilisée, notamment par la mise en place du programme Multilatéral de Développement pour Haïti, et rappelle l'importance cruciale d'intégrer les femmes dans ce processus, tel que mentionné dans la résolution 1325 (2000) « Femmes, paix et sécurité » du Conseil de sécurité des Nations unies.